

Recadrer la fonction de cadre ?

Quentin Haas (PCSI)

La situation n'a échappé à personne, et a fait les gros titres de la presse régionale : le canton du Jura semble à la peine quant à l'attractivité de certains postes de son administration. Au travers de récentes démissions, de nombreux cadres de l'administration mentionnent le désir de réorienter leur carrière, de chercher de nouvelles responsabilités, ou de moyens insuffisants mis à leur disposition afin d'assurer le bon fonctionnement de leur service.

Cette situation interpelle et ne peut pas être analysée qu'au travers du prisme des aléas statistiques. Elle n'est pas nouvelle non plus, en atteste la motion acceptée par notre Parlement intitulée « L'État jurassien : un employeur attractif et innovant » du député Alain Beuret, en 2021 déjà. Il y était notamment relevé que certaines places de travail perdent en attractivité, que le taux de rotation augmente avec certains postes régulièrement vacants, que le télétravail n'est pas suffisamment encouragé ou encore que le contrôle monte en puissance et freine l'épanouissement des employés. Le problème est donc connu de longue date au sein de notre administration.

Il est d'ailleurs clairement établi dans cette intervention « qu'un grand défaut de notre administration cantonale est son fonctionnement en silo et sa lourdeur hiérarchique qui fait perdre beaucoup de temps et d'énergie ». Dans les faits, l'organisation du travail en petites équipes encouragerait, par exemple, l'autonomie et l'innovation. Enfin, il existe également une importante marge de progression pour permettre aux employés de mieux concilier vie familiale et professionnelle, tant pour les femmes que pour les hommes. Les solutions ne manquent pas et sont clairement établies dans la motion précédemment citée.

Or, ces problèmes (et leurs solutions potentielles) ne sont pas uniques à la République et Canton du Jura. Outre la rémunération, l'organisation du travail, la distribution des tâches et responsabilités, la cohérence de la vie professionnelle et de la vie familiale ainsi que le sentiment d'utilité, sont des problématiques qui touchent tous les corps de métiers, privés comme publics. Connaître les avantages comme les inconvénients des postes de l'administration cantonale face, notamment, aux postes offerts dans l'économie privée voire dans le domaine public hors du canton du Jura, permettrait une adaptation cohérente des postes, et ce afin de les rendre plus cohérents et attractifs pour tout candidat compétent.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de produire une étude permettant une estimation cohérente et complète des opportunités, des avantages et des inconvénients des postes de cadres proposés au sein de l'administration cantonale (cadre supérieur ou égal à la classe 20) en perspective des postes publics hors canton ainsi que dans l'économie privée à compétence égale. Cette étude doit permettre d'évaluer et de potentiellement adapter l'attractivité des offres d'emploi du canton.

Quentin Haas (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)

- Emilie Moreau (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 27 mars 2024